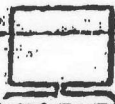


mon
parcours
d'assuré

Le 21/02/2013



Vous souhaitez en savoir plus sur vos droits et démarches ?

Connectez-vous à www.ameli.fr et faites la connaissance d'Amélie, votre conseillère virtuelle. Vous lui posez votre question et elle y répond instantanément par écrit. Elle vous oriente à travers le site et vous propose les services pratiques liés à votre demande.

> MES ARRETS DE TRAVAIL

Chère Mademoiselle,

Vous nous avez adressé un avis d'arrêt de travail du 01/01/2013.

Il s'agit de votre 10^{ème} arrêt au cours des douze derniers mois.

Dans l'éventualité d'un nouvel arrêt de travail dans les prochaines semaines, le médecin conseil de la CPAM pourra être amené à prendre contact avec votre médecin traitant et vous-même afin d'examiner votre situation et d'apprécier si ces arrêts successifs sont bien une réponse adaptée à votre état de santé.

Vous avez une question? N'hésitez pas à contacter un conseiller de l'assurance maladie au 36 46. Il est à votre écoute et vous informera sur vos droits et démarches.

Avec toute mon attention,

Eric LE BOULAIRE

Directeur de la CPAM Du Rhône